

VIE ASSOCIATIVE**Protocole cadre n° 2 avec l'Association « Collectif Annour » relatif à la réalisation d'un centre culturel et culturel musulman****EXPOSE DES MOTIFS**

Le 5 septembre 2010, la ville d'Ivry sur Seine et l'Association Annour signaient un protocole pour trois années visant à la construction d'un centre culturel et culturel musulman à Ivry-sur-Seine.

Cette signature faisait suite à plusieurs années de travail en commun et la mise à disposition de l'association par la ville de l'ex-équipement sportif Jean Jaques Rousseau afin d'en faire un lieu de culte provisoire et au constat que les conditions d'une véritable autonomie et d'une indépendance des musulmans et musulmans d'Ivry devaient être désormais créées.

Par ce protocole, chacune des parties décidait, pour ce qui les concerne, et dans le cadre des textes en vigueur, de prendre des dispositions permettant la réalisation de ce nouveau lieu de culte.

Les engagements de la ville :

La ville par le protocole, s'engageait principalement à travailler à libérer le foncier nécessaire permettant de déboucher sur la signature d'un bail emphytéotique avec l'association.

Il s'agissait pour cela de réserver les parcelles déjà utilisées par l'association de part la convention en cours avec la ville, de mettre également à disposition une parcelle faisant partie du centre technique Westermeyer et de libérer une parcelle accueillant un bâtiment siège actuel de la Croix Rouge et de l'association d'aquariophilie.

Il était également indiqué que si la ville acquérait une parcelle contiguë, l'intégration de cette parcelle pourrait alors être envisagée.

Bilan des engagements de la ville :

- La parcelle du centre technique Westermeyer a pu être mise à la disposition de l'association en 2011 après des travaux de démolition et de VRD¹.
- Le déménagement de la Croix Rouge dans des conditions satisfaisantes n'a pas pu être réalisé à ce jour. Par contre l'engagement a été pris de transférer cette activité au sein d'une partie des locaux de l'actuel centre de secours des sapeurs pompiers dès que ceux-ci auront été libérés (mars 2014).

¹ Voiries et Réseaux Divers

- L'association Aquariophile devrait quant à elle, être transférée avant la fin de l'année 2013 dans un local municipal situé au sous sol du centre administratif Neruda; local libéré par le transfert à Jeanne Hachette des cours de sculpture à la rentrée scolaire 2013.

Compte tenu des délais pris dans le transfert de ces activités, des créneaux horaires supplémentaires ont été affectés à l'association Annour au sein de la Maison de quartier Jean-Jacques Rousseau et une salle a été rénovée à leur intention.

Par ailleurs, aucune parcelle contiguë n'a été durant cette période acquise par la ville, celle-ci étant en recherche du propriétaire de la seule parcelle non utilisée à ce jour.

Les engagements de l'association :

L'association Annour s'engage à s'assurer du financement des études, de la maîtrise d'ouvrage et des investissements nécessaires à la réalisation de l'équipement (sous réserve à chaque étape de l'accord de la ville).

Pour ce faire, l'association doit normalement présenter à la ville le projet architectural et technique ainsi que le plan de financement prévisionnel.

Bilan des engagements de l'association :

L'association n'a à ce jour pas produit de projet architectural ni de plan de financement. L'association explique cet état de fait en indiquant que seule la libération des terrains par la ville permettra un véritable travail sur les deux volets de l'engagement. Elle reste optimiste et volontaire quand aux possibilités de financement du projet par les fidèles et indique qu'un premier travail architectural est en cours.

Au regard de cette situation et dans la mesure où le premier protocole prendra fin en septembre 2013, il est proposé qu'un second protocole soit à nouveau signé entre l'association et la ville, permettant ainsi au projet d'aboutir par la libération du foncier prévu et la présentation par l'association du projet architectural et du plan de financement.

Au vu de ces éléments, je vous demande d'approuver le protocole-cadre n°2 à passer avec l'association « Collectif Annour » relatif à la réalisation à Ivry-sur-Seine d'un centre culturel et culturel musulman.

P.J : Protocole

VIE ASSOCIATIVE

Protocole cadre n° 2 avec l'Association « Collectif Annour » relatif à la réalisation d'un centre cultuel et culturel musulman

LE CONSEIL,

sur la proposition de Madame Bozena Wojciechowski, Adjointe au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1311-2 et suivants,

vu le code général de la propriété des personnes publiques,

considérant que depuis plusieurs années, émane de la part des administrés de confession musulmane d'Ivry, le souhait de disposer d'un lieu de culte, lequel s'est notamment exprimé lors des assises de la ville de 2004,

considérant que cette demande a fait l'objet de discussions en particulier avec un groupe de travail constitué à l'initiative du Maire, représentatif de l'ensemble des groupes politiques du conseil municipal, lequel s'est constitué en comité de pilotage chargé à la fois du suivi du lieu de culte provisoire comme de son évolution vers un projet pérenne,

vu sa délibération en date du 20 mai 2010, approuvant le protocole cadre n°1 relatif à la réalisation à Ivry-sur-Seine d'un centre cultuel et culturel musulman,

considérant que le premier protocole prendra fin en septembre 2013 et qu'il convient d'actualiser et de poursuivre le travail engagé par la conclusion d'un protocole cadre n°2 en vue de parvenir à la réalisation d'un centre cultuel et culturel musulman à Ivry,

vu le protocole cadre n°2, ci-annexé,

DELIBERE

par 39 voix pour et 3 abstentions

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le protocole cadre n°2 à passer avec l'Association « Collectif Annour » relatif à la réalisation d'un centre cultuel et culturel musulman et AUTORISE le Maire à le signer.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 JUIN 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 26 JUIN 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JUIN 2013